

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0236

commission principale: déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Vaulx en Velin

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services

urbains - Voirie et nettoiement

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020

Délibération n° 2020-0236

commission principale: déplacements et voirie

commune (s): Vaulx en Velin

objet: Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services

urbains - Voirie et nettoiement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de son projet de construction d'un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées BO 394, BO 390, BO 135 (pour partie) ainsi que sur une partie du chemin du Catupolan, la société Nexity Ir Programmes Rhône Loire Auvergne a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'une emprise du domaine public de voirie métropolitain située chemin du Catupolan.

La société susmentionnée envisage la réalisation d'un programme immobilier donnant sur la rue Romain Rolland destiné à accueillir des logements. Le projet prévoit la construction de 45 logements avec stationnements répartis sur 2 bâtiments en R+4 et R+5 d'une surface de plancher (SDP) projetée de 2 888 m².

La Métropole en concertation avec la Ville de Vaulx en Velin a répondu favorablement à la sollicitation de cette société.

II - Déclassement

L'emprise à déclasser du domaine public de voirie métropolitain est constituée d'un terrain d'environ 288 m² située chemin du Catupolan. La superficie définitive sera déterminée par un document d'arpentage établi aux frais de l'acquéreur.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3299 du 9 septembre 2019, la Métropole a approuvé le principe de son déclassement, nécessaire au dépôt du permis de construire.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par ENEDIS, GRT GAZ, Gaz Réseau Distribution France (GRDF), Société Lyonnaise d'Éclairage, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitant, Orange et SFR. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement portant atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure a été soumise à une enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière. L'enquête publique s'est déroulée du 4 au 18 septembre 2020 inclus en Mairie de Vaulx en Velin.

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport le 25 septembre 2020, celui-ci a donné son avis favorable au déclassement.

La Métropole a, par décision mentionnée ci-dessus, approuvé la cession de l'emprise susmentionnée, au profit de la société Nexity Ir Programmes Rhône Loire Auvergne, sous condition de sa désaffectation et de son déclassement préalables ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- **1° Prononce**, après constatation de sa désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise d'une superficie de 288 m² environ, située chemin du Catupolan à Vaulx en Velin.
- 2° Intègre l'emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.